

## Module de formation pour l'Examen Professionnel Supérieur (EPS) d'art-thérapeute

Cycle de formation 2021-2022

### Formulaire d'inscription

A remplir en caractères d'imprimerie et à retourner et à nous retourner avant le 5 novembre 2021 à la HETSL, Unité de formation continue, A l'att. de Mme Mottet, ch. des Abeilles 14, 1010 Lausanne emma.mottet@hetsl.ch

#### Renseignements généraux et coordonnées privées

Nom : .....		Prénom : .....	
Sexe :	F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>	Date de naissance : .....
Adresse privée complète : .....			
.....			
Téléphone privé : .....		Téléphone portable : .....	
E-mail : .....			

**Au sein de quelle volée EPG ou DAS art-thérapie étiez-vous inscrit.e ?**

.....

.....

**A quelle date avez-vous obtenu votre diplôme d'art-thérapeute ?**

.....

.....

**Je m'inscris pour le module de formation pour l'Examen Professionnel Supérieur (EPS) d'art-thérapeute selon les conditions suivantes (merci de cocher le choix qui correspond à votre situation) :**

- • 8 jours de formation pour art-thérapeute au bénéfice du DAS (40 ECTS)
- • 6 jours de formation pour art-thérapeute au bénéfice de l'EPG (60/80 ECTS)
- • 8 jours de formation pour art-thérapeute au bénéfice de l'EPG (60/80 ECTS)

**Frais de formation :**

- 8 jours : CHF 1'200.- (payables 15 jours avant le premier jour de cours).
- 6 jours : CHF 900.- (payables 15 jours avant le premier jour de cours).

**Dates :**

2021 :

- 26 novembre 2021
- 3 décembre 2021
- 10 décembre 2021

2022 :

- 28 janvier 2022
- 4 février 2022
- 18 février 2022
- 4 mars 2022 (facultatif pour les personnes au bénéfice de l'EPG)
- 18 mars 2022 (facultatif pour les personnes au bénéfice de l'EPG)

**Conditions financières :**

Article 5 du règlement de formation

- Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'UFC.
- La formation doit être intégralement payée au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.
- En cas de désistement :
  - o les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
    - Après confirmation d'admission : 20%
    - Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
    - Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus
- En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
- Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (maladie, contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées au cas par cas.



En soumettant ce formulaire d'inscription, j'autorise la HES-SO (ou la haute école) à requérir des informations complémentaires dans le cadre du traitement de ma candidature auprès des écoles préalablement fréquentées et j'autorise ces dernières à fournir les informations me concernant.

*Attention : toute information erronée ou remise de document falsifié peut conduire au refus définitif d'admission, à l'annulation de l'immatriculation, respectivement l'exclusion de la HES-SO.*

Je m'engage à participer à l'ensemble de la formation.

J'ai pris connaissance des conditions d'admission indiquées dans le descriptif de la formation ainsi que des conditions financières et les accepte.

Date : ..... Signature : .....